



Bolton-Est

2019-2024

une communauté qui se définit

a community by design

COMITÉ CONSULTATIF EN AMÉNAGEMENT DURABLE

CCAD

Le CCAD avait le mandat de faire des recommandations sur les sujets présentés dans ce document. À l'heure actuelle, ces recommandations ne lient aucunement le conseil et sont présentées au nom du CCAD. Certaines d'entre elles pourront se retrouver dans la réglementation future, avec ou sans modification, et faire partie de consultations publiques.

MISSION

Formuler des recommandations et des propositions au conseil municipal concernant :

- Le zonage
- Le lotissement
- La construction de chemins
- Les modes et normes d'implantation
- Les aménagements possibles
- Les outils urbanistiques
- Les espaces communs

MEMBRES

Alain Déry (président)

Ginette Breton

Ginette Dupuy

Valérie Lachaire

Pierre Grenier

Adrien Pilon

Alexandre Barcelo

Benoit Lavigneur

Norman Roy

VISION

Valeurs des citoyens

- La nature, les paysages et la tranquillité
- Vie communautaire enrichie et services de qualité
- Environnement recherché par les gens de l'extérieur
- Développement de la municipalité selon un concept d'aménagement durable, de rapprochement des citoyens et de développement de l'esprit communautaire

ZONAGE

- Zones de conservation autour des milieux humides importants :
 - Au nord du lac Long
 - Entre le lac Long et le lac Nick
 - Autour des étangs Fisher et Georges
- Conserver les massifs forestiers
- Protéger les zones ou éléments entrant dans la catégorie de paysages à préserver
- Mise en valeur du patrimoine historique
- Protéger les sommets au-delà de 350 mètres d'altitude
- Développer une vision globale de parcs pour l'ensemble de la municipalité
- Encadrer la réhabilitation des carrières
- Vision d'avenir pour la carrière située derrière le parc Terrio
- Désenclaver le chemin Bellevue

ZONAGE

Limiter les développements aux secteurs suivants:

Corridors fauniques

- Augmenter les bandes de protection riveraine
- Restreindre la coupe d'arbres
- Interdire les clôtures et les barrières

Développement restreint

- Conserver des pourcentages non fragmentés de boisés et d'environnement naturel
- Permettre des développements respectant l'environnement naturel

Lotissement interdit

- Interdire les développements
- Restreindre la coupe d'arbres

Altitude 350 m et plus

- Protéger les sommets au-delà de 350 mètres d'altitude

LOTISSEMENT

- Interdire le lotissement au-delà de 350 mètres d'altitude
- Augmenter la redevance pour fonds de parcs à 10%
- Promoteur soumis à la production d'une caractérisation du terrain
- Attention aux accès des sentiers existants
- Augmenter le nombre d'accès aux futurs développements
- Adapter la forme et les limites d'un lot à la topographie
- Favoriser les développements respectueux de l'environnement



CHEMINS

Nom	Lots	Déplacements quotidiens	Emprise	Surface de roulement	Déboisement maximal	Vitesse maximale	Longueur maximale
Impasse	20 et moins	200 et moins	15 m	5 m	8 m	30km/H	500 m si non desservi
Rue/impasse	20 @ 40	200 @ 400	15 m	6 m	10 m	30km/H	À définir
Rue	40 @ 80	400 @ 800	15 m	6 m	10 m	30km/H	À définir
Transit	80 et plus	800 et plus	15 m	8 m	15 m	50km/H	À définir

MODES ET NORMES D'IMPLANTATION

- Emprise au sol
- Construction dans les pentes inférieures à 45%
- Favoriser les projets intégrés
- Revoir la réglementation entourant la gestion des eaux de ruissellement
- Construction interdite à moins de 30 mètres d'un milieu humide ou hydrique
- Limiter la construction d'ouvrages de soutènement
- Mieux réglementer le remblai/déblai
- Respecter au maximum la pente naturelle du terrain
- Autoriser la construction sur pilotis
- Créer une politique sur l'éclairage

ESPACES COMMUNS

- Accès à un plan d'eau pour tous les citoyens
- Tracés de vélo et de sentiers pédestres
- Installation de la fibre optique dans les nouveaux développements
- Habitation abordable
- Espaces communautaires
- Aménagements paysagers agrémentant les espaces extérieurs communs

AMÉNAGEMENTS POSSIBLES

- Systèmes communs d'eau potable et d'eaux usées
- Écran végétal entre un chemin et les résidences

ÉCONOMIE

- Vente et construction des lots provenant des développements déjà lotis
- Agriculture de proximité
- En complément de...

CONCLUSION

- CCAD dissous
- CCE et CCU coordonnés pour les nouveaux développements et projets